

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2013

L'an deux mille treize, le 27 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Mme BENECH Marie-Pierre, M. ETIENNE Patrice Mme FOURCADE Claude, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absentes Excusées : Melle BORDES Stéphanie, Mme DELORME Gisèle,

Absent : M. MOLES Aymeric.

Pouvoir : Mme DELORME Gisèle a donné pouvoir à M. TRIFFAULT Claude.

Mme BENECH Marie-Pierre été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

I°) - Transformation AFR de GRAMONT en ASA d'irrigation et transfert des biens :

Monsieur Patrice ETIENNE sort de la salle

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 22 mars 2013, les membres de l'Association Foncière de GRAMONT ont décidé de procéder à la transformation en Association Syndicale Autorisée de celle-ci et de céder en toute propriété à la Commune de GRAMONT l'ensemble de ses biens fonciers situés sur son territoire détaillés ci-après :

section	numéro	lieu-dit	surface (en ares)	désignation (ch. d'exploitation n° , fossé, ...)
ZB	4	BARBAZAN	4a80ca	Chemin d'exploitation
ZD	4	RIVIERE DU BOSC	8a60ca	Fossé
ZD	6	RIVIERE DU BOSC	28a60ca	Fossé
ZD	7	RIVIERE DU BOSC	58a20ca	Chemin d'exploitation
ZD	22	RIVIERE DU BOSC	05ac20	Chemin d'exploitation
ZE	2	PONT MARTIN ET BOSC	28a40ca	Fossé
ZE	5	PONT MARTIN ET BOSC	3a80ca	Fossé

ZE	10	PONT MARTIN	12a30ca	Fossé
ZE	12	SIMONAT	08a60ca	Fossé
ZH	6	SEGUE SARDINE	09a00ca	Chemin d'exploitation
ZH	7	LA GRAVE	38a40ca	Chemin d'exploitation
ZH	11	LA GRAVE	09a90ca	Fossé
ZI	12	MESTREPEYE	08a75ca	Fossé
ZI	16	BRAVATS	20a00ca	Fossé
ZK	09	GOUJOU	05a90ca	Chemin d'exploitation
ZL	10	GRANDE BORDES	05a80ca	Friche
ZM	2	BRAVATS SUD	12a00ca	Fossé
ZM	12	FERME DE MASSOC	13a60ca	Fossé
ZM	20	BOUGNEROQUES	09A80ca	Fossé
ZN	01	MEZAC	08a20ca	Chemin d'exploitation
ZN	02	MEZAC	05a80ca	Fossé
ZO	07	PASTENC	24a50ca	Chemin d'exploitation
ZO	09	GRAND BOIS ET VIGNES	26a30ca	Chemin d'exploitation
ZO	13	VIELLES	13a70ca	Chemin d'exploitation
ZP	01	GRAND BOIS ET VIGNES	46a00ca	Chemin d'exploitation
ZP	07	VIELLES	05a30ca	Fossé
ZP	12	GAURAN EST	05a30ca	Fossé
ZP	15	GAURAN EST	15a70ca	Chemin d'exploitation
ZP	16	BOULBENNE ET BARATON	50a00ca	Chemin d'exploitation
ZP	19	ARROZES	05a40ca	Chemin d'exploitation
ZP	22	ARROZES	20a30ca	Fossé
ZP	25	ARROZES	08a90ca	Chemin d'exploitation
ZP	27	ARROZES	04a60ca	Fossé
ZR	15	RAMOUNET	04a30ca	Fossé
ZS	15	RAMOUNET	05a50ca	Fossé
ZT	10	PERIGNES	11a10ca	Fossé
ZV	08	RIVIERE DU PONT	06a50ca	Fossé
ZV	09	GAURAN	14a30ca	Fossé
ZV	14	DEVOX	05a90ca	Fossé
ZV	15	L'HERITE	08a40ca	Fossé
		MOURE et FABIE		
		LARRIEU ET LARRAQUIERE		

Ces biens fonciers de la section remembrement (chemins, fossés, ruisseaux, landes, passages, etc...) seront cédés à la commune de Gramont à titre gratuit, pour une valeur comptable de 148 392 .11 (comptes 2118 et 2128) .

- La commune accepte par ailleurs L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT de 2054.25 € (compte 110) et un excédent d'investissement de 0.01 (001 au BP de la commune) ainsi que la trésorerie afférente pour 2054,26 (compte 515). et les parts sociales du Crédit Agricole pour 73.18 € (compte 272).

La commune accepte de régler les factures d'électricité émises pour le compte de l'AF en cours de dissolution, à compter de ce jour et jusqu'à la création de la nouvelle ASA d'irrigation de Gramont par arrêté préfectoral.

Les sommes payées par la commune dans ce cadre donneront lieu à un remboursement total par l'ASA lorsqu'elle sera créée.

OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la cession de ces parcelles au profit de la commune n'entraînera pas de frais de transfert, ni de publicité foncière ou d'enregistrement pour la commune, DECIDE :

-D'ACCEPTER le transfert de tous les biens et les conditions, ci-dessus détaillés.

-DE DESIGNER Mme SALLES Claudine épouse VILLADIEU Adjointe au Maire, pour signer au nom de la commune l'acte administratif conséquence des présentes.

Annule et remplace la délibération en date du 06 avril 2011 reçue en sous-préfecture le 17 mai 2011.

Monsieur ETIENNE Patrice réintègre la séance

II°) - Participation Communale au Frais de Transport Scolaire 2013/2014 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune de GRAMONT de la participation financière 2013/2014 des familles aux frais de transports de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une huit voix pour et une contre,

DECIDE la participation communale aux frais de transport scolaire suivante :

Pour les Etablissements Secondaires (Collèges, Lycées, LEP) :

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans et hors département.

Pour les C.F.A :

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

Pour les Universités et BTS :

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés dans le département.

Pour les Etablissements Primaires (Maternelle et Primaire, Classe d'Intégration Scolaire) :

à hauteur de 100 % soit : 46€ pour les internes et 92 € pour les ½ pensionnaires pour les élèves scolarisés hors de la commune et hors département.

III°) – Modification des Status du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin l'Arrats et élection des délégués :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Communes de Mansonville et Saint-Antoine ont été intégrées à la Communauté de Communes des Deux Rives au 1^{er} janvier 2013. Cette communauté de Communes ayant la compétence rivière, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Arrats devient mixte au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a donc adopté le 06 février 2013, de nouveaux statuts ainsi qu'une

nouvelle dénomination : « Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arrats ».

Monsieur le Maire donne lecture de ces nouveaux statuts et indique qu'il appartient désormais aux communes membres de les adopter et de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical le 06 février 2013.
- Désigne :
 - o Monsieur Claude TRIFFAULT comme délégué titulaire
 - o Monsieur Aymeric MOLES comme délégué suppléantpour représenter la commune de Gramont au sein du comité syndical du « Syndicat Mixte du Bassin Aval de l'Arrats ».

IV°) – Indemnité de gardiennage 2013 de l'église communale:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'équipe pastorale de Lavit qui sollicite le Conseil Municipal pour le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église communale dont le plafond est fixé à 19,55 € par circulaire du Ministre de L'Intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'allouer à l'équipe pastorale desservant la paroisse de Gramont une indemnité de gardiennage de **CENT DIX NEUF EUROS ET CINQUANTE CINQ CENTIMES (119,55 €)** pour l'année 2013.

QUESTIONS DIVERSES :

Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Marsac :

Le Conseil Municipal demande à connaître les termes exacts de la convention de participation aux frais scolaires liant la commune de GRAMONT et la commune de MARSAC.

Monsieur le maire contactera la mairie de MARSAC afin d'avoir copie de cette très ancienne convention.

Emprunt aménagements urbains :

Afin de réaliser les travaux d'aménagements urbains dans les meilleures conditions et compte tenu de la baisse des taux d'emprunts actuels, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les possibilités de faire un emprunt d'un montant de 100 000 € sur une période de 15 ans.

Le conseil Municipal se dit favorable à cette proposition.

Travaux voirie 2013 :

Monsieur le Maire présente le futur programme de voirie 2013, qui comprend la réfection d'une partie des chemins de Bravat et d'Ancoupet pour un montant total de 20 105 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce programme qui sera inscrit au prochain BP 2013.

Proposition de réfection de la porte de l'Eglise faite par l'association « les Amis de Gramont » :

Monsieur le Maire rappelle que l'association : « Les Amis de Gramont » souhaite liquider son actif en réalisant des travaux de rénovation du patrimoine de GRAMONT. Il informe le Conseil Municipal que l'association propose de remplacer la porte de l'Eglise de Gramont. Elle a d'ailleurs présenté un devis de l'entreprise SIGALA d'un montant de 11 000 € à cet effet et doit contacter l'ABF afin d'avoir son avis.

Plusieurs conseillers ne sont pas favorables au remplacement pur et simple de la porte de l'église et souhaitent que l'option d'une rénovation intégrale de l'actuelle porte soit également étudiée.

Monsieur le Maire en informera la présidente de l'association « Les amis de Gramont » et la question reste en suspend.

Recyclage secourisme :

Madame Claude FOURCADE indique que la session de recyclage des secouristes diplômés se tiendra le Samedi 01 juin 2013 de 14h à 16h00.

Une convocation sera envoyée aux concernés et l'information sera diffusée dans le bulletin municipal.

La séance est levée à 22h30.